

Étaient présents les 9 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Carole MORELL, Isabelle RUDLOFF et Christelle BROZEK

Messieurs Patrice FERROUILLAT, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL, Richard MOURRE, Philippe MELGAREJO

Étaient absents et excusés : Messieurs Christian GARCIA, Michel DE GAUDENZI, Jean-Michel VALENTIN, Mesdames Valérie SIMOENS, Céline URSO

Validation du compte rendu du 05/04/2016 à l'unanimité des membres présents

Secrétaire de séance : Carole MORELL

I/DEMISSION DE FLORENT DURAND DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente la lettre de la démission volontaire de Monsieur Florent Durand, conseiller municipal, reçue le 07 avril 2016. La notification a été faite au Préfet. La commune de Cognin-les-Gorges comptant moins de 1000 habitants, une élection complémentaire ne sera pas organisée et désormais le nombre des conseillers sera de 14 au lieu de 15 au sein du conseil municipal.

II/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA PROVIDENCE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les statuts de l'association La Providence de Saint Laurent en Royans qui s'occupe d'adultes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Cette association propose en tant qu'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) de réaliser des travaux de maçonnerie, carrelage, peinture etc.

Dans le cadre de la programmation des travaux de rénovation d'un bâtiment communal, la commune a été sollicitée par cette association et celle-ci propose une convention de 1500 heures de travail à 10,50€ de l'heure pour effectuer une liste de travaux (jointe à la convention) en précisant que seules seront facturées les heures réellement effectuées.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition, propose à l'assemblée, après examen des termes de la convention et de la liste des travaux proposés de valider l'intervention de l'Association La Providence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- valide la proposition de l'Association La Providence
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'intervention de l'Association La Providence pour des travaux à réaliser sur un bâtiment communal.

III/ SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016 A LA BIBLIOTHEQUE ET PRESENTATION DU RAPPORT DE FONCTIONNEMENT 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 de fonctionnement de la bibliothèque municipale avec les taux de fréquentation et les activités et animations proposées.

Il ressort une légère baisse de fréquentation du public mais une activité plus importante au niveau du prêt de livres et documents entre bibliothèques du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce rapport et décide à l'unanimité des membres présents d'accorder une subvention de 1700,00 € pour le fonctionnement de la bibliothèque pour l'année 2016.

IVCHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE L'ENS DES GORGES DU NAN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération prise en date du 27 mai 2015, il a été décidé de procéder à l'inscription des Gorges du Nan en Espace Naturel Sensible.

Suite à la signature de la convention d'intégration du site des Gorges du Nan dans le réseau des ENS de l'Isère avec le Département de l'Isère le 28 septembre 2015, la Commune de Cognin-les -Gorges doit réaliser un plan de gestion du site.

Conformément au Code des Marchés Publics, une consultation par présentation d'une offre de marché public a été effectuée le 01 mars 2016 auprès de quatre bureaux d'études.

Deux d'entre eux ont répondu à la consultation :

- Latitude de Sain Bel
- Evinerude de Frontenas

Une grille d'analyse des offres a été proposée par le Service Aménagement de la Direction Territoriale Voironnais Chartreuse-Sud Grésivaudan du Département de l'Isère.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre connaissance de cette grille d'analyse, de l'étudier et valider ou non cette proposition pour le choix du bureau d'étude qui sera chargé de l'élaboration du Plan de Gestion du site des Gorges des Nan.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, examiné le tableau d'analyse des offres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et une abstention décide :

- de valider le tableau d'analyse des offres.
- de confier l'étude relative à l'élaboration d'un Plan de Gestion au bureau d'étude Evinerude de Frontenas pour un montant HT de 19 550€
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de la procédure
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une dotation financière auprès du Département de l'Isère pour l'élaboration de cette étude

V/ CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LA REVISION DU POS VALANT TRANSFORMATION EN PLU AVEC OAP RENFORCEE ET MODIFICATION DU PERIMETRE DE L'ABF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération prise en date du 24 novembre 2015, il a été décidé de procéder à la révision générale du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément au Code des Marchés Publics, un appel d'offres à procédure adaptée en deux tours avec une phase candidature et sélection des candidats puis une phase offre avec auditions a été réalisée pour le choix d'un bureau d'études.

Cette consultation a été lancée le 19 janvier 2016 et trois bureaux d'études nous ont fait parvenir leur proposition :

- Progéo Environnement de Fontaine
- Epode de Chambéry
- Claire Bonneton de Cras

Monsieur le Maire et des membres du Conseil Municipal assistés des services de l'État et du CAUE de l'Isère, ont procédé une première fois le mercredi 24 février à l'analyse des candidatures et il a été décidé de retenir les trois candidats pour la seconde phase offre avec auditions.

Le bureau d'études Epode de Chambéry s'étant désisté, pour raison personnelle, les bureaux d'études Progéo Environnement et Claire Bonneton ont été auditionnés le 30 mars 2016 sur leurs offres méthodologiques et financières.

Suite à l'examen de ces offres, une demande de négociation financière et de précision sur certains critères méthodologiques a été formulée à chacun des candidats.

A l'issue de cette demande et des nouvelles offres proposées par les deux bureaux d'étude, un tableau final d'analyse des offres a été effectué par le CAUE de l'Isère avec validation de la DDT de l'Isère.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance du tableau d'analyse des offres qui s'appuie sur les critères définis dans le cahier des charges par les élus et de délibérer pour le choix du bureau d'études qui sera retenu.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, examiné le tableau d'analyse des offres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider le tableau d'analyse des offres établi.
- de confier les études relatives à l'élaboration d'un PLU au bureau d'études Claire Bonneton sis à Cras (Isère) pour un montant de 60 780 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de la procédure
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une dotation financière dans le cadre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) auprès des services de l'État.
- de prévoir les crédits nécessaires aux budgets d'investissement 2016, 2017 et 2018
- de lancer la concertation prévue à l'article L.30062 du Code de l'Urbanisme qui revêtira les formes énoncées conformément à la délibération de prescription du 24 novembre 2015.

VI/ TRAVAUX DE RENOVATION ELECTRIQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux de rénovation électrique sont nécessaires dans l'appartement communal situé au-dessus de la mairie.

Plusieurs devis ont été fournis et après examen, il demande à l'assemblée de se prononcer sur les diverses propositions reçues.

Après avoir examiné les devis envoyés par l'entreprise Kocik Electricité et l'entreprise [Elec@home](#) le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les travaux de rénovation électrique à l'entreprise [Elec@home](#) pour un montant Hors Taxes de 5160,06€.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux.